

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Nombre d'Administrateurs :

- en exercice .....13
- présents.....10
- absents .....03
- votants.....12
- procurations.....02

Le 27 mars 2023 à 17h30, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'EPAGNY METZ-TESSY, dûment convoqué le 20 mars 2023 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, président.

PRESENTS : Roland DAVIET, Laurence BACINO, Marie-Thérèse BOUKOUYA, Martine COUTAZ, Juliette LAZZERINI, Corinne MASSE, Stéphanie VEREL, Alain BILLAULT, Christiane GEOFFROY, Jean-Paul SADOUX

ABSENTS : Catherine BRISFER, Michèle RIZZANTE, Gérard CAVALLI  
M. Gérard CAVALLI a donné procuration à Mme Laurence BACINO  
Mme Michèle RIZZANTE a donné procuration à M. Roland DAVIET

M. Jean-Paul SADOUX a été désigné secrétaire de séance.

◇ ◇ ◇

L'assemblée adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion précédente du Centre Communal d'Action Sociale qui s'est tenue le 30 janvier 2023.

◇ ◇ ◇

**0. Budget**

**0.1. Approbation du compte administratif 2022**

**Délibération n° 2023/02**

Monsieur le Président, Roland DAVIET, présente aux membres du Conseil d'Administration le compte administratif 2022 du budget du CCAS, dont les totaux généraux sont retracés dans le tableau joint en annexe à la présente.

Monsieur le Président sort de la salle pour permettre au Conseil d'Administration, sous la présidence de Madame Laurence BACINO, de procéder à l'approbation du compte administratif.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte administratif du budget du CCAS présenté pour l'exercice 2022 qui n'appelle ni remarques ni observations.

◇ ◇

**0.2. Approbation du compte de gestion 2022**

**Délibération n° 2023/03**

Monsieur le Président, Roland DAVIET, présente au Conseil d'Administration le budget prévisionnel de l'année 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022 ;

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous

les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECLARE que le compte de gestion du budget du CCAS dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



### **0.3. Vote du budget prévisionnel 2023**

#### **Délibération n° 2023/04**

Lors de sa séance du 30 janvier 2023, le Conseil d'Administration a débattu sur le Rapport d'Orientation Budgétaire du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour 2023, et a approuvé les grandes orientations présentées.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 soumis à l'adoption du Conseil d'Administration. La note de présentation, annexée à la présente, expose de manière plus détaillée et lisible, les orientations budgétaires 2023, prévues en section de fonctionnement.

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2023/01 du 30 janvier 2023 approuvant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration du CCAS les éléments constitutifs du budget prévisionnel annuel pour l'année 2023, relatifs au budget d'aide sociale.

Compte tenu du résultat 2022 reporté, la section de fonctionnement (il n'y a pas de section d'investissement) se présente globalement comme suit :

Recettes totales de fonctionnement.....203 810,99 €

Dépenses totales de fonctionnement.....203 810,99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

D'APPROUVER les éléments constitutifs du budget prévisionnel annuel 2023 relatifs au budget annexe du CCAS et joints en annexe à la présente délibération;

DE VOTER l'ensemble des crédits budgétaires ainsi présentés.

*Lors de la séance précédente, il avait été évoqué la possibilité de modifier les conditions d'octroi des titres de voyage SIBRA séniors afin de diminuer les dépenses sur cette ligne. Après étude de la question par le service, il apparaît que le nombre de personnes venant recharger très régulièrement (plus de 6 fois par an) est minime. Cette option est donc abandonnée.*



## **1. Action sociale**

### **1.1. Dons au CCAS**

#### **Délibération n° 2023/05**

Laurence BACINO présente les dons reçus au CCAS depuis le début de l'année 2023 :

- 50€ (cinquante euros) sous forme de chèque adressé par M. Roland MICHAUD, habitant de la commune.

- 300€ (trois cents euros) sous forme de bons d'achat adressés par le magasin B&M nouvellement installé sur la commune, à l'occasion de son ouverture.

L'acceptation de dons relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes du CCAS, il s'agit d'une acceptation à titre conservatoire. En effet, le don ne devient définitif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration.

Il est proposé aux membres du CCAS d'accepter ces dons au bénéfice du CCAS.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTÉ ces dons au bénéfice du CCAS.



### **1.2. Décisions du Président – Dernières aides accordées**

Laurence BACINO informe les administrateurs des décisions prises par le Président du CCAS depuis le dernier conseil d'administration.

Cinq décisions ont été prises pour des bons alimentaires pour un montant de 350€ (trois-cent-cinquante euros) et une dernière décision concerne la délivrance de titres de transport SIBRA.



### **1.3. Décisions du Président – Mise en place des tickets service**

Laurence BACINO fait part de la mise en place récente d'un nouveau dispositif de délivrance des bons alimentaires. Ceux-ci se présentent désormais sous la forme de tickets service, semblables à des tickets restaurant, de 5€, 10€ ou 20€.

Ils présentent les avantages suivants :

- Peuvent être utilisés dans toutes les enseignes partenaires
- Evitent les risques de fraude car ne sont pas reproductibles
- Ne peuvent être utilisés que sur les types de produits choisis : alimentation et hygiène
- Sont utilisables comme des tickets restaurant donc n'entraînent pas de stigmatisation en caisse.



## **2. Logement**

### **2.1. Logements sociaux – Programme GARDENIA et dernières attributions**

Laurence BACINO présente, pour rappel, le programme GARDENIA, qui arrive en fin de construction. Il s'agit d'une opération immobilière de grande ampleur qui comptera 88 logements sociaux. 41 logements sont réservés au CHANGE.

Les 19 logements réservation communale sont répartis sur les bâtiments A, B, C, D, L et M comme suit : 4 T2 PLAI, 2 T2 PLUS, 3 T2 PLS, 2 T3 PLAI, 2 T3 PLS, 2 T4 PLAI, 3 T4 PLS. Un T3 PLAI réservation communale a été échangé contre un T4 PLUS du CHANGE.

Les bâtiments L et M seront livrés avant l'été et A, B, C, D à l'automne.

Une pré commission d'attribution est prévue le 30 mars avec le bailleur et l'ensemble des réservataires afin d'échanger sur les candidatures.



### **2.2. Logements communaux – Point sur les locataires**

Laurence BACINO présente les derniers mouvements opérés sur les locations des logements communaux d'urgence.

Pour rappel, le T3 rez-de-chaussée situé 7 rue du Viéran a été libéré à cause de problèmes d'humidité persistants. Les locataires ont été relogés dans la maison située 33 bis rue des trois châteaux.

Le T3 1<sup>er</sup> étage a été libéré par la locataire de manière précipitée, sans préavis, en laissant beaucoup d'effets personnels à l'intérieur. Cette personne a laissé les clés dans la boîte aux lettres et a retiré sa dernière fille de l'école de la Grenette. Son bail a pris fin le 1<sup>er</sup> mars. Le service recherche actuellement quelles dispositions légales s'appliquent dans ce type de situation.

Le T2 2<sup>e</sup> étage situé au 22 route des Bornous a été libéré fin février. Il était occupé par Mme STEPANENKO, réfugiée ukrainienne, et ses trois enfants. Elle a occupé le logement durant deux mois et demi et a obtenu un logement social sur Meythet.

Ce logement va rester inoccupé pendant la remise aux normes des réseaux dans la maison.

Il n'y a pas eu de changement sur le T2 rez-de-chaussée à la même adresse et sur le studio du Presbytère.



### **3. Aînés**

#### **3.1. Animations trimestrielles – Bilan du repas des aînés**

Laurence BACINO présente un bilan du repas des aînés qui s'est déroulé le dimanche 5 mars dernier. 364 personnes étaient présentes (dont 10 membres du CCAS). Environ 25 personnes étaient absentes dont une dizaine, excusées.

Beaucoup de remerciements ont été reçus par mail, téléphone auprès du service ou en direct auprès des élus et membres du CCAS.



#### **3.2. Animations trimestrielles – Actions intergénérationnelles**

Le service va proposer une première action intergénérationnelle en collaboration avec le service Enfance Jeunesse et, notamment, Nadir DERARDJA, référent médiation et partenariat jeunesse.

Cette première action se fera avec un petit groupe d'adhérents à Loisirs et découverte et un petit groupe d'enfants du centre aéré Croc Vacances, durant la deuxième semaine des vacances scolaires, le jeudi 20 avril après-midi.

Ce temps de partage permettra aux enfants et aux seniors d'échanger autour de jeux et de quizz et se terminera par un goûter.

Une réunion de préparation est prévue ce mardi 28 mars avec Loisirs et découverte et les services.



#### **3.3. Animations seniors 2023 – Présentation du programme 2023**

Laurence BACINO rappelle qu'un flyer reprenant les activités seniors de l'année 2023 a été distribué à l'ensemble des personnes présentes au repas des aînés.

Il est à nouveau distribué à tous les membres présents.

Deux séances de cinéma sont prévues.

Lors de la semaine bleue au mois d'octobre, une marche à la (re)découverte de la commune, une sensibilisation aux arnaques et un thé dansant seront proposés.

Les différentes activités proposées par les partenaires sont également listées : ateliers mémoire, ateliers numériques, ateliers équilibres.



#### **4. Questions diverses**

##### **4.1. Présentation de KILOMETRES HAPPY**

Laurence BACINO souhaite faire un retour sur la rencontre de M. Patrice LEVEQUE, coach sportif, qui propose dans le cadre de sa société, KILOMETRES HAPPY, des séances de marche nordique, ouvertes à tous. Elle invite ceux qui le souhaitent à consulter son site internet : [kilometreshappy.com](http://kilometreshappy.com).

◇ ◇

##### **4.2. Journées de sensibilisation à l'autisme**

Laurence BACINO souhaite également informer les membres du conseil d'administration que la mairie siège se parera de lumière bleue les 1<sup>er</sup> et 2 avril prochains à l'occasion des journées de sensibilisation à l'autisme.

Le bleu étant une couleur apaisante très appréciée des personnes autistes, elle a été retenue pour symboliser ce handicap.

Chacun peut porter du bleu sur soi lors de ces deux journées pour apporter son soutien aux personnes autistes et à leur entourage.

◇ ◇ ◇

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 18h45.

◇ ◇ ◇

Le Président,



Roland DAVIET

Le secrétaire de séance,



Jean-Paul SADOUX

